



**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012 à 19h30
Espace Roger Planquart CHERENG**

I – Mot de bienvenue du Président

Texte intégral lu en séance :

.. Tout d'abord bienvenue aux personnalités et à tous les adhérents présents, en remerciant M. le Maire de Chérens de nous accueillir dans cette salle pour l'AG statutaire de notre association en présence de son CA (Michel Kremer vice-président, Danièle Foucher trésorière, Anne-Marie Bonnaure, secrétaire excusée, Christine Meersschaert et Jean-François Desreumaux).

Ont été invités à nos débats :

Monsieur Marc-Etienne PINAULT Secrétaire Général de la Préfecture du Nord – Pas de Calais

Madame Martine Aubry, Présidente de LMCU

Monsieur Bernard Debreu Vice-Président de LMCU

Monsieur Thierry Lazaro, Député

Monsieur Francis Vercamer, Député

Madame Joelle Cottenye Conseillère Générale

Monsieur Luc Monnet, Président CCPP

Messieurs les maires des 7 communes initialement concernées : Anstaing (M. Willocq), Baisieux (M. Delrue), Camphin en Pévèle (M. Duffermont), Chérens (M. Zoute), Gruson (M. Duquenne), Lesquin (M. Wattebled), Sainghin en Mélantois (M. Ducrocq)

Monsieur Damien Castelain, Vice Président LMCU qui a soutenu l'association depuis fort longtemps

Les adhérents à jour de leur cotisation, mais aussi ceux qui ont été des nôtres au moins une fois depuis 2009

Avant d'aborder le déroulement statutaire de cette assemblée générale dont l'ordre du jour précisé dans la convocation, je souhaite évoquer le contexte dans lequel, les travaux de protection phonique des riverains de l'A27, tant attendus, se sont enfin terminés il y a maintenant un an, après bien des retards et difficultés de tous ordres.

La réception des ouvrages par l'Etat, terminés fin juin 2011, a eu lieu. Elle nous a été présentée fin 2011 et confirmée début 2012.

Notre assemblée générale se tenait traditionnellement en février-mars, mais en ce début 2012, nous n'avons pas tous les éléments nécessaires pour faire un bilan pertinent en fin de chantier. Ont suivi, les périodes électorales, présidentielles puis législatives, qui viennent tout juste de se terminer, fort peu propices à la sérénité nécessaire pour faire évoluer efficacement un dossier comme le nôtre.

Pour préparer cette assemblée, j'ai bien évidemment relu le compte-rendu de celle de 2011 (envoyé à tous les élus et disponible en ligne sur notre site) ; il permet d'apprécier l'évolution de la situation : très décevante après pratiquement un an et demi.

L'efficacité du dispositif réalisé perçue par les riverains est décevante, sauf peut-être, pour les habitations très proches de l'autoroute (Anstaing et Gruson).

La justification des mesures de vérification de la performance des ouvrages par la DREAL assistée par LMCU a été tardive et pose toujours des questions non réglées.



En résumé, la position de l'Etat est la suivante : les murs sont conformes aux prévisions, les engagements de résultat sont respectés, les remarques formulées par l'association ne sont pas justifiées.

LMCU est sur la même ligne et confirme les dire de l'Etat.

L'association, au vu des documents reçus et du déroulement des contacts avec l'Etat et LMCU s'inscrit en opposition et conteste leurs conclusions.

Il est évident qu'en l'état, il n'est plus envisageable d'apporter des modifications substantielles aux ouvrages réalisés, raisonnablement acceptables financièrement.

Restent les demandes de limitation de vitesse des PL réclamées sans discontinuer depuis 4 ans et toujours non satisfaites.

Les objectifs concrets de l'association, présentés en conséquence aux responsables de l'Etat et de LMCU, compte tenu du contexte se résument essentiellement à deux points :

- faire acter un retour d'expérience objectif (sans recherche de sanction de quelque nature que ce soit) pour que toutes les imperfections, insuffisances ou erreurs constatées ne puissent pas se reproduire dans d'autres opérations de même type.*
- Obtenir la limitation de vitesse réclamée (et son application effective par des contrôles adaptés) au plus tôt pour limiter de façon certaine les nuisances toujours aussi fortes.*

Le combat n'est donc pas terminé. Les relations avec l'Etat, après une période difficile, s'améliorent, mais de nombreux obstacles subsistent qui retardent toujours la mise en œuvre de solutions efficaces. Si le retour d'expérience semble très compromis (les services techniques de l'Etat persistent à affirmer que les observations de l'association ne sont pas pertinentes, malgré l'argumentaire développé que nous sommes prêts à défendre devant tout expert en acoustique indépendant), nous avons eu l'assurance que la limitation de vitesse des PL est à l'étude, mais sans garantie qu'elle sera adoptée, et encore moins rapidement (malgré une demande à tous les organismes concernés depuis 4 ans).

Il faut regretter que la mobilisation des riverains se soit relâchée suite à la décision préfectorale de réaliser les murs anti-bruit, sans attendre la concrétisation de la diminution des nuisances. Au vu des résultats décevants, surtout comparés au coût des travaux annoncés, tout reste à faire pour obtenir une diminution vraiment perceptible des nuisances sonores qui devaient accompagner le transfert du trafic PL de l'A22 vers l'A27 : il faut en être conscients et rester actifs.

Tous ces points seront abordés, pas en détail car plusieurs heures seraient nécessaires, mais au travers de quelques exemples significatifs illustrant nos difficultés face aux services techniques de l'Etat et de LMCU.

Au delà de la déception ressentie, nous avons toujours le regret très vif : la concertation espérée suite à la décision du Préfet de Région et aux déclarations des Présidents successifs de LMCU n'a pas été au rendez-vous dans le déroulement des études et du chantier.

Nous souhaitons donc toujours une table ronde réunissant tous les interlocuteurs concernés (y compris l'association) qui permettrait de régler les difficultés actuelles et d'envisager les suites à donner, vivement réclamées par les riverains.

Merci de votre attention; maintenant place au compte-rendu des événements et actions depuis notre dernière AG, aux obligations statutaires, aux débats et enfin aux décisions pour l'avenir. "

En tout premier lieu, sur question du Président, aucune remarque n'est formulée sur le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 mars 2010. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée Générale se déroule alors comme prévu à l'ordre du jour annoncé dans les convocations aux membres .

Mmes AUBRY et COTTENYE, MM. PINAULT, LAZARO et VERCAMER se sont excusés.

Est présent

- Monsieur ZOUTE Maire de CHERENG

22 adhérents sont présents ou représentés (pouvoirs) sur 73 adhérents à jour des cotisations 2011 et/ou 2012 (soit 30%).

Le quorum (25%) est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

II – Bilan moral du Président

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 27 juin 2012)



- Activité de l'Association
- Point sur les mesures de réception des ouvrages
- Point sur l'évolution du contexte (limitation de vitesse, relations avec l'Etat, LMCU et nos élus)

III – Bilan financier

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 27 juin 2012))

- Compte d'exploitation 2011
- Situation de trésorerie au 31/12/2011
- Budget prévisionnel 2012

IV – Renouvellement du Conseil d'Administration

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 27 juin 2012))

V – Propositions d'actions

(Repris intégralement dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 27 juin 2012))

VI – Votes

- Quitus est donné au Président sur le rapport moral à l'unanimité des présents et représentés
- Le Compte d'exploitation 2011, la situation de trésorerie de l'Association et le budget prévisionnel 2012 sont votés à l'unanimité des présents et représentés
- Renouvellement des membres du CA
 - Anne-Marie BONNAURE sortante se représente et est élue à l'unanimité des présents et représentés
 - Jean-François DESREUMAUX sortant se représente et est élue à l'unanimité des présents et représentés
 - Danièle FOUCHER, Michel KREMER, Bernard FOUCHER et Christine MEERSCHAERT en cours de mandat restent en poste
 - Aucune candidature pour les 4 postes vacants n'est enregistrée.
- Accord sur les actions minimales proposées à l'unanimité des présents et représentés.
- Mandat au président de lancer la diffusion du compte rendu de fin de chantier pour suite à donner (essentiellement la limitation de vitesse des poids lourds sur l'A27) auprès de l'ensemble des populations concernées adopté à l'unanimité des présents et représentés.

VII – Commentaires et débats

Les débats sont lancés sur les bases reprises dans la présentation en annexe (Assemblée Générale du 27 juin 2012)

Pour l'essentiel, depuis la précédente assemblée générale, l'association a suivi le déroulement de la fin de la construction des murs anti-bruit et de la campagne de mesure de réception (associant CETE et LMCU). A fin juin, les opérations étaient terminées.

Malgré les demandes pressantes de l'association, les résultats n'ont été accessibles que très tardivement et ont donné lieu à des discussions faisant apparaître des divergences d'appréciation importantes entre les Pouvoirs Publics et l'association : d'où la tenue tardive de cette Assemblée Générale, également différée pour cause de période électorale.

Il faut regretter les délais interminables subis à toutes les étapes de cette opération et le manque de concertation préalable, pourtant promis tant par l'Etat que LMCU, permettant aux riverains d'avoir une vision claire, pertinente et transparente des événements et des actions réalisées par rapport aux prévisions et engagements. L'épuisement des adhérents, mécontents (les récriminations qui nous sont rapportées en témoignent), s'accompagne d'une lassitude et d'un désengagement perceptibles (baisse des renouvellements d'adhésion et des présences aux débats). Il faut toutefois saluer l'amélioration des relations avec la Préfecture qui a permis un échange important avec les services techniques, qui révèle toutefois des appréciations divergentes



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

☎ : 03 20 41 02 20

✉ : bfoucher59@gmail.com

Site : (www.riverains-a27.asso.fr)

importantes, mais regretter l'insuffisance manifeste des réponses des services techniques de LMCU aux engagements de leur Présidente.

Il est clair que le manque d'efficacité des murs réalisés est malgré tout " accepté " au motif qu'il paraît difficile d'y remédier par des modifications, coûteuses et toujours problématiques, mais surtout parce que la diminution de vitesse des PL réclamée est de nature à apporter le complément d'atténuation acoustique tant espéré par les riverains.

L'association continue à analyser les résultats et à poser les questions qui en découlent tant à l'Etat que LMCU pour qu'au moins, un retour d'expérience soit utilisé en vue d'éviter de recommencer à l'avenir les mêmes imperfections. A titre d'illustration, plusieurs exemples d'insuffisance ou anomalies, signalées officiellement aux services de l'Etat mais toujours contestées, sont présentés (hauteur et emplacement des murs, influence de la vitesse des PL et appréciation de son effet, procédures de traitement de façade,...).

Si les positions de principe de l'Etat (engagements du Préfet de Région), de LMCU (engagements de la Présidente), des Maires concernés (demande officielle de limitation de vitesse des PL) appuyées par nos députés et conseillère générale sont réconfortantes, leur concrétisation rapide et raisonnablement conforme aux engagements laisse particulièrement à désirer.

L'association est consciente de la difficulté du problème à résoudre, satisfaite des positions de principe des Pouvoirs Publics, mais par contre fortement déçue du manque total de concertation dans l'élaboration des solutions qui aurait permis certainement d'ajuster au mieux la réponse, dans le respect des contraintes techniques, réglementaires et financières, mais aussi des responsabilités et compétences de chacun. Il existe des compétences dans la société civile, dont la pertinence pourrait être entendue par les décideurs et acceptée à toutes fins utiles par les services compétents de l'administration, au lieu d'être systématiquement ignorée, voire dénigrée à priori pour manque de crédibilité ou d'agrément.

L'association s'interdit toute action polémique stérile, mais, suite à plusieurs faits objectifs (dont l'erreur de modélisation qui a conduit à reprendre complètement la première étude qui avait provoqué des réserves de l'association est l'exemple le plus frappant), a perdu toute confiance dans les réponses (quand elles existent) apportées par les services techniques tant de la DREAL, du CETE que de LMCU.

Dans l'état actuel de la situation, il est proposé aux adhérents, afin d'obtenir enfin une réponse concrète suffisante aux nuisances phoniques, de donner priorité à la demande de limitation de vitesse des PL, telle que demandée officiellement par l'association, la Présidence de LMCU et l'ensemble des Maires concernés. En annexe, mais secondairement pour l'association, bien que devant intéresser au premier chef tous les élus, boucler le compte rendu du chantier aux fins d'appréciation du rapport qualité-prix dans l'utilisation des fonds publics utilisés et retour d'expérience à valoriser pour l'avenir.

La transparence nécessaire suppose une diffusion des résultats que l'association se propose de réaliser dans un compte-rendu d'ici fin 2012 via un communiqué qui sera proposé à tous les Maires pour diffusion dans les bulletins municipaux, afin de toucher, enfin, toutes les populations concernées.

Il est proposé également de réaliser un sondage d'opinion, voire une pétition, auprès de l'ensemble de la population des communes concernées. L'aide de nos Maires serait la bienvenue pour mettre en oeuvre concrètement cette consultation à joindre à l'appui de la demande de limitation de vitesse des PL.

Les propositions précédentes sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour ayant été épuisé, en l'absence de questions ou remarques supplémentaires sollicitées explicitement par le président, l'Assemblée Générale est clôturée.

Fait à GRUSON le 3 juillet 2012

Bernard FOUCHER
Président